

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 26 avril 2010**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX AVRIL DEUX MILLE DIX, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **20 avril 2010**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - M. Philippe de LONGEVIALLE -
Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -
Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI -
M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT
- Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-
TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES -
M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAR -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-José SALAT donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 21H20
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à Mme Bity DIENG de 17H15 à 19H35
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Gildas LAERON de 17H15 à 21H20
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 21H20
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17H15 à 21H20
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 21H20
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Fabien de SANS NICOLAS de 17H15 à 21H20
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H15 à 21H20.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 29 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (B 001) - LOGEMENT - Mobilisation du parc privé - Définition de l'aide de la ville de Grenoble dans le cadre du dispositif LOCA++ - Adoption de la convention cadre Ville de Grenoble/gestionnaires locatifs.

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme DELBOS CORFIELD, M. NOBLECOURT, M. MOTTE, M. CHAMUSSY, Mme HANFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de s'inscrire dans le dispositif LOCA++ proposé par la Communauté d'agglomération et de mettre en place une aide complémentaire de la Ville, versée au gestionnaire locatif,
- de fixer un objectif annuel de conventionnement de 50 logements à loyer social ou très social au sens de la réglementation Anah,
- de verser une aide de 1100 € pour les studios/T1 et T2 et de 1300 € pour les T3 et + pour les logements conventionnés au loyer social, avec ou sans travaux, cette aide étant versée au gestionnaire locatif, dans les conditions définies par la convention-cadre ci-annexée,
- d'approuver la convention-cadre type entre la Ville et le gestionnaire locatif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec chaque gestionnaire locatif s'inscrivant dans LOCA++, ainsi que tous documents relatifs à ces dossiers.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (B 004) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par Grenoble Habitat, ZAC Bouchayer Viallet

Intervention(s): Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de verser à Grenoble Habitat une participation de 105 500 € pour la réalisation de 23 logements locatifs sociaux en VEFA sur l'îlot K de la ZAC Bouchayer Viallet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (B 012) - SOLIDARITE - Politique de la Ville : renouvellement urbain de la Villeneuve - Réhabilitation du parking silo 1 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, lancement des études de maîtrise d'oeuvre.
Intervention(s): M. MOTTE, M. KUNTZ, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de réhabilitation du parking silo n° 1 ;
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 1 726 725 €, toutes dépenses confondues, valeur février 2010 et hors actualisation des prix ;
- d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;
- d'engager les études de maîtrise d'œuvre préalables à la réalisation des travaux ;
- de poursuivre la concertation avec les usagers et habitants concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à soumettre au vote de l'assemblée générale de copropriété, le programme de travaux ainsi que le principe d'une prise en charge financière des interventions par la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant au dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (B 011) - SOLIDARITE - PREVENTION SECURITE : Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010.
Intervention(s): M. SAFAR, M. DE SANS NICOLAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante:
MJC Anatole France pour un montant de 3000 euros,
Le Plateau pour un montant de 7000 euros,
Le Plateau pour un montant de 4500 euros,
Le Plateau pour un montant de 2000 euros,
La Cordée pour un montant de 1100 euros,
AUESCB pour un montant de 2185 euros,
KIAP pour un montant de 4000 euros,
UMIJ pour un montant de 2500 euros,
La Place - Relais Ozanam pour un montant de 1200 euros,
Le Ring Grenoblois pour un montant de 2000 euros.
- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :
Mme NEPI, Mme NECIB, Mme DRULHON, M. DERBAL, M. LAERON.

DELIBERATION N° 5 - (B 009) - SOLIDARITE - PREVENTION SECURITE : Convention générale relative au soutien de la Ville de Grenoble à l'AREPI - Avenant à la convention de mise à disposition gratuite d'un ensemble de terrain et maison d'habitation situé 1, rue Emile Zola à l'Association Régionale pour l'Insertion (AREPI)

Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. NOBLECOURT, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler la mise à disposition de l'ensemble maison d'habitation et terrain sis 1, rue Emile Zola à l'Association Régionale pour l'Insertion à compter du 1er mai 2010,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, entre la Ville de Grenoble et l'Association Régionale pour l'Insertion

- d'autoriser le versement d'une subvention de 22 000 euros et d'une subvention de 2 000 euros à ladite association,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention ci-joints.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°:6:- (B:006):- SANTE PUBLIQUE:- Evaluation du Conseil Local de Santé Mentale:

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 7 - (B 007) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, la Métro, le Conseil Général et l'association ODTI « Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels »

Intervention(s): M. MOTTE, M. KUNTZ, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, la Métro, le conseil Général et l'association ODTI « Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels »

- d'attribuer une subvention de 35 000 euros, correspondant au solde du premier versement.

Délibération : Adoptée

L' élue ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD.

DELIBERATION N° 8 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséc de Grenoble - Mise en place du Club des mécènes. Convention entre les mécènes et la Ville de Grenoble .

Intervention(s): Mme MONERY, Mme DELBOS CORFIELD, M. STORNY, M. NOCODIE, Mme BARACETTI, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. STORNY, oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place d'un dispositif de soutien au musée de Grenoble sous la forme d'un "Club des mécènes" ,
- d'approuver les catégories qualifiant chacune des contributions et la qualité des membres qui les constituent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Expérimentation d'un dispositif de médiation en langue des signes française (L.S.F.) en direction de personnes sourdes et parlant la langue des signes. Protocole d'accord entre la "Régie du téléphérique", l'Office du Tourisme de Grenoble, le "Centre National d'Art Contemporain - le Magasin" et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la conduite de cette expérimentation et de ses conditions de mise en oeuvre en 2010 ;
- d'approuver le protocole d'accord, joint en annexe, entre les différentes parties, qui détermine les conditions de la mise en oeuvre de l'expérimentation en 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble et muséum d'histoire naturelle- Gratuité de l'accès aux établissements à l'occasion de la "Nuit des musées" et de "Musée en fête" les 15 et 16 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le musée de Grenoble et le muséum d'Histoire naturelle à participer à la "Nuit des musées" et à "Musées en fête" les 15 et 16 mai et de permettre, à l'occasion de cette double manifestation, la gratuité d'accès aux deux équipements.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble - Convention de financement de partitions entre la Société des Editeurs et Auteurs de Musique et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement entre la Société des Editeurs et Auteurs de Musique et la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution de la bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble, deuxième session pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de suivre l'avis du jury de la Bourse des arts plastiques - deuxième session 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir un montant de 12 000 € entre les 4 lauréats.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions financières ou pluriannuelles conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel, exercice budgétaire 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations culturelles pour l'exercice 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

Délibération : Adoptée

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme NEPI, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme VINCENT, Mme BARACETTI.

DELIBERATION N° 14 - (C 001) - EDUCATION - Renouvellement des conventions entre la ville de Grenoble et les associations ressources dans le domaine socioculturel pour les années 2010-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1er janvier 2010, une convention d'objectifs et de moyens avec chaque association ressource, ci-annexée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux y afférentes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Rhône Alpes Petits Débrouillards une subvention de 4 867 €.

Délibération : Adoptée

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX.

DELIBERATION N° 15 - (C 006) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations socioculturelles

Un amendement est présenté par M. BRON et Mme VINCENT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations mentionnées les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2010.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière 2009 ci-annexée entre la Ville de Grenoble et l'association Confédération Syndicale des Familles/Union Locale Grenoble pour régularisation.**

Délibération : Adoptée

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme MASSON, Mme BARACETTI, M. BRON, Mme PLET, Mme TAVEL, M. BACHIR-CHERIF, Mme CADOUX.

DELIBERATION N° 16 - (C 017) - EDUCATION - Festival ludique Place aux Jeux samedi 8 et dimanche 9 mai 2010 : Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Comité des Jeux de Simulation du Dauphiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de soutenir le week-end du festival Place aux Jeux organisé par le Comité des Jeux de Simulation du Dauphiné les samedi 8 et dimanche 9 mai 2010,**
- **de mettre à disposition gratuitement le matériel nécessaire à la bonne organisation de la manifestation : mobilier, matériel technique.**
- **d'adopter les dispositions de la convention de partenariat, ci-joint, entre la ville de Grenoble et le Comité des Jeux de Simulation du Dauphiné,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Comité des Jeux de Simulation du Dauphiné.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 013) - EDUCATION - Ecole Lucie Aubrac - approbation du protocole transactionnel avec la société Léon Grosse, titulaire du lot n°1 - gros oeuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé permettant de mettre fin au litige avec l'entreprise titulaire du marché relatif au lot n° 1 - Gros oeuvre pour la construction de l'école Lucie Aubrac ;
- de payer à la société Léon Grosse la somme de 40 000 € H.T. soit 47 840 € T.T.C. dans le cadre dudit protocole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer le signer.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (C 014) - JEUNESSE - Opération "Ville, Vie, Vacances" : convention Ville/Etat pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier l'engagement de la ville de Grenoble dans le dispositif "Ville-Vie-Vacances" au titre de l'année 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de l'Isère, au nom de la Cellule Départementale "Ville-Vie-Vacances", la convention ci-annexée qui prend effet à compter du 1/01/2010 et qui est relative à l'octroi par la Ville de subventions d'un montant de 90 000 euros pour la réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif "Ville, Vie, Vacances".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (C 010) - MONTAGNE - Convention de partenariat entre la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne (FFCAM) et la ville de Grenoble pour l'opération "jeunes en montagne".

Intervention(s): Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée entre la ville de Grenoble et la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne (FFCAM) portant sur les modalités de partenariat pour l'opération "jeunes en montagne", qui prévoit l'attribution par la FFCAM à la Ville d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 011) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers aux conventions générales d'objectifs à intervenir entre la Ville et les associations GUC-JCD et Grenoble Isère Métropole Patinage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées ci-dessus l'avenant financier correspondant pour l'exercice 2010 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - Accord de la ville de Grenoble pour la cession de droits à construire sur la ZAC de Bonne par la SEM SAGES.
Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD, M. ROUX, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM SAGES à céder des droits à construire sur le pavillon nord de la ZAC DE BONNE, à Monsieur BREUIL et Madame CADONI, restaurateurs, au prix de 185 380 € HT et 300 € HT le m² de SHON pour le bâtiment à construire en extension (environ 150 m²) et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'autoriser la SEM SAGES à céder à la SCI Caserne de Bonne le volume 2A de parcelle d'assiette cadastrée section DI numéro 149 pour environ 650 m², au prix de 150 € HT le m² de terrain et conformément aux clauses et conditions de la notice 2 et du plan foncier ci-annexés.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (A 008) - URBANISME GESTION FONCIERE - Convention d'occupation du domaine public au profit l'Institut Max LAUE - Paul LANGEVIN portant sur la station de surveillance de l'atmosphère implantée sur la terrasse du centre sportif Chorier Berriat 42 rue d'Alembert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine public, ci-annexée, avec l'Institut Max Von Laue - Paul Langevin, pour l'exploitation d'une station de surveillance environnementale installée sur la terrasse du centre sportif "Chorier Berriat" 42 rue d'Alembert à Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (A 002) - URBANISME GESTION FONCIERE - Mise à disposition d'un terrain 70 rue Nicolas Chorier à usage de jardin partagé au profit de l'association du centre social Chorier Berriat.

Intervention(s): M. GARCIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prononcer le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée IS 42 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la gestion d'un jardin partagé et ses annexes ci-jointes, à conclure avec l'association du centre social Chorier Berriat.

Délibération : Adoptée

L'élue ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme CRIFO.

DELIBERATION N° 24 - (A 007) - URBANISME GESTION FONCIERE - Demandes de subventions dans le cadre du dispositif METRO d'aide aux communes pour les opérations VAUJANY-LIBERATION, PONT CARPIN et PAINLEVE.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de s'engager à permettre la réalisation de l'opération Vaujany Libération comprenant 3 020 m² de SHON PLUS et PLAI dans les 2 ans (production des ordres de service) et d'organiser le bilan financier sur la base d'une charge foncière sociale valorisée à 210 € par m² SHON en appui d'une subvention Métro totale de 453 000 € ;
- de s'engager à permettre la réalisation de l'opération Pont Carpin phase 2 comprenant 3 140 m² de SHON PLUS et PLAI dans les 2 ans (production des ordres de service) et d'organiser le bilan financier sur la base d'une charge foncière sociale valorisée à 210 € par m² SHON en appui d'une subvention Métro totale de 471 000 € ;
- de s'engager à permettre la réalisation de l'opération Painlevé comprenant 2 675 m² de SHON PLUS et PLAI dans les 2 ans (production des ordres de service) et d'organiser le bilan financier sur la base d'une charge foncière sociale valorisée à 150 € par m² SHON en appui d'une subvention Métro totale de 401 250 € ;
- de s'engager à restituer l'indu en cas de non réalisation des opérations ;
- de dire que le montant éventuel de l'aide Métro non utilisée pour organiser l'équilibre globale des opérations sera affecté aux politiques du logement et du foncier de la ville de Grenoble ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention financière avec la Métro permettant de mobiliser cette subvention en lien avec un engagement sur la réalisation de ces programmes dans leur ensemble et les programmes de logements sociaux dans le respect de la délibération de la Métro du 24 avril 2009.

Délibération : Adoptée

Votes séparés sur les trois premiers alinéas :

**- Opération Vaujany-Libération :
Adopté à l'unanimité**

**- Opération Pont Carpin phase 2 :
Adopté à l'unanimité**

- Opération Painlevé :

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération PONT CARPIN tranche 2 - Déclassement du domaine public pour échange foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la désaffectation d'environ 380 m² constitués du tènement 1 à détacher pour environ 310 m² de la parcelle CX numéro 137 dépendant du domaine public de la Ville et du tènement 2 pour environ 70 m² du domaine public routier de la ville de Grenoble, conformément au plan foncier ci-joint ;

- d'approuver le déclassement du domaine public du tènement 1 et du domaine public routier du tènement 2, préalablement désaffectés et conformément au plan foncier annexé et à l'article L141-3 du Code de la voirie routière pour le tènement 2 ;

- de procéder à un échange sans soulte entre le tènement préalablement désaffecté et déclassé et un tènement de 400 m² propriété de Grenoble Habitat, aménagé en placette publique et à incorporer au domaine public de la ville et ce conformément au plan foncier d'échange ci-joint ;

- d'autoriser Grenoble habitat, ou toute société civile immobilière constituée à cet effet, à déposer les autorisations d'urbanismes nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES - Ilot Mistral 4 : Déclassement d'un tènement et cession de ce tènement à la SCP HLM ISERE HABITAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du domaine public de la Ville de Grenoble correspondant à l'ilôt Mistral 4 de la ZAC Mistral Eaux Claires, d'une surface de 1 237 m² et conformément au plan foncier ci-annexé ;

- d'approuver le déclassement du domaine public dudit tènement ;

- de céder à la SCP HLM ISERE HABITAT, le tènement préalablement déclassé, constitué des parcelles cadastrées section HP numéros 70 et 72, au prix de 100 € le m² SHON, conformément au cahier des charges de cession ci-annexé, soit un prix global de 117 700 € pour une SHON de 1 177 m².

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit auprès de Monsieur OTTAVIANO la parcelle cadastrée section AW numéro 48, conformément aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 1 ;
- d'acquérir auprès de la SCI rue du Vercors, à titre gratuit, la parcelle cadastrée section IM numéro 433 à incorporer au domaine public routier de la Ville et ce conformément aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 2 ;
- d'acquérir auprès de l'AFUL "des anciennes usines Lustucru", à titre gratuit, la parcelle cadastrée section HW numéro 189, à incorporer au domaine public de la Ville et ce conformément aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 3 ;
- d'acquérir auprès de la SARL "Boulangerie de l'Arlequin", un local commercial et ses annexes sis 108 bis galerie de l'Arlequin, pour un montant de 165 000 €, et aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 4.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 28 - (A 013) - TRAVAUX - Brise glace - protocoles transactionnels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels, ci-annexés ;
- d'autoriser le versement des sommes de 11 000,00 € H.T. soit 13 156,00 € T.T.C. à la société CLIMAT SANIT, de 29 264,51 € H.T. soit 35 000,00 € T.T.C. à la société SERALU et de 10 954,08 € H.T. soit 13 101,09 € T.T.C. à la société DUNELEC.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 29 - (A 011) - TRAVAUX - Parking Irvoy - protocole transactionnel - Convention financière avec la société Icade

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière annexée.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (D 016) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Demande de subventions suite à la réalisation d'une étude commerciale sur la Zone Franche Urbaine Villeneuve/Village Olympique et Vigny-Musset.

Intervention(s): M. SABRI, Mme FIORASO, M. MOTTE, Mme VUAILLAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer l'intérêt porté à la réalisation de l'étude commerciale sur la zone franche urbaine Villeneuve -Village Olympique et Vigny-Musset pour un montant de 38 630 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges se rapportant au financement de cette étude.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 31 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention de participation financière pluriannuelle avec l'association Palais des Sports Grenoble Isère.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. le Maire, Mme HANFF, M. PILAUD, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. NOCODIE, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe en annexe.

- d'attribuer à l'association Palais des Sports Grenoble Isère une subvention de 1 150 000€ au titre de l'année 2010. Le solde à verser s'élève à 625 000 €, payable selon les modalités prévues à l'article 1 alinéa 2 de la présente convention

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme DRULHON, M. GEMMANI, M. PILAUD, M. SIEBERT.

DELIBERATION N° 32 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes CLARA - Signature de l'avenant n°1 à la convention d'application entre le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et Floralis relative au projet Nanobiop.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. BERTRAND, M. le Maire, M. de SANS NICOLAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'application du projet Nanobiop.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 33 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble - année 2010 à 2012
Intervention(s): Mme FIORASO, M. ROUX, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la Mission Locale, au titre du fonctionnement 2010, une subvention de 340 000 €, dont les crédits sont inscrits au budget 2010 de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, M. DJELLAL, Mme GIROD DE L'AIN, M. NOBLECOURT, Mme PLET.

DELIBERATION N° 34 - (D 005) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention cadre entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique - Année 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ;
- d'accorder à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique pour l'année 2010 :
 - une subvention de fonctionnement à hauteur de 42 000 €,
 - une subvention de 65 380 € au titre de l'activité des correspondant(e)s de coursives,
 - une subvention de 45 500 € au titre de l'activité des correspondants de nuit.

Délibération : Adoptée

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE.

DELIBERATION N° 35 - (D 015) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention-cadre entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et le Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) - année 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association FACE une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 500 €, au titre de l'année 2010;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DJELLAL, Mme FIORASO.

DELIBERATION N° 36 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention financière 2010 signée entre la ville de Grenoble et l'association "L'OREILLE EN FETE - Musée en musique".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "L'OREILLE EN FETE - Musée en musique", un avenant financier d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2010, pour les projets de concerts donnés dans le cadre des présidences européennes de la Suède et de l'Espagne.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé "RESACOO" (Réseau d'Appui à la Coopération décentralisée) et contribution financière de la ville de Grenoble pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de poursuivre l'engagement de la ville de Grenoble au sein du GIP "RESACOO", pour une nouvelle période de cinq ans (du 18 novembre 2010 au 17 novembre 2015),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du GIP dénommé "RESACOO", pour le renouvellement du GIP, pour une période de cinq ans,
- de verser au Groupement d'Intérêt Public dénommé "RESACOO" la somme de 2 000 €, au titre de l'année 2010.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38 - (E 011) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML SAGES - Projet de transformation de la SAEML en Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)
- Approbation du projet de transformation et de sa mise en œuvre
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le projet de transformation de la SAEML SAGES en SPLA dans laquelle la Ville de Grenoble sera l'actionnaire majoritaire de référence.
- d'autoriser Monsieur le Maire à se rapprocher des actionnaires de la SAEML SAGES en vue du rachat de leurs actions.
- d'autoriser Monsieur le Maire à se rapprocher de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole afin qu'elle devienne le deuxième actionnaire public de la future SPLA SAGES.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (E 012) - FINANCES - Participation de la Ville de Grenoble à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Isère Aménagement: - Souscription au capital - Désignation du représentant de la Ville de Grenoble - Approbation des statuts
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer à hauteur de 2% au capital de la SPLA Isère Aménagement et ainsi d'acquérir 60 actions au prix unitaire de 100 €, soit un total de 6000 €;
- d'approuver le projet de statuts ci-annexé.
- de désigner Monsieur Philippe de LONGEVIALLE, représentant de la Ville de Grenoble au sein de l'Assemblée Spéciale d'Isère Aménagement
- d'autoriser son représentant à signer les statuts lors de l'Assemblée Générale constitutive d'Isère Aménagement
- d'autoriser son représentant à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration et à accepter tous mandats qui pourraient lui être confiés par Isère Aménagement.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (E 023) - FINANCES - Informations fiscales communiquées à l'assemblée délibérante
Intervention(s): M. DE SANS NICOLAS, M. KUNTZ, M. SAFAR, M. le Maire.

DELIBERATION N° 41 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants
Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales	12 Avril	2010,
- Culture, Sport, Education, Jeunesse	13 Avril	2010,
- Solidarité	14 Avril	2010,
- Finances, Administration Générale, Ressources Humaines	14 Avril	2010,
- Vie Urbaine et Développement Durable	15 Avril	2010,

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu

AL'OPERETTE ASS	3 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	4 000,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	5 000,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	3 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 700,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	4 000,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - Ass 47/49	11 500,00
COMPAGNIE LES AMIS DE FRANCK NOGENT	5 000,00
COMPAGNIE LES MUTINS	4 000,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	9 500,00
DAYERO	5 000,00
DE L'AUTRE COTE DU MIROIR/DACM	12 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	10 000,00
EPIDERME	3 500,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	7 500,00
HADRA	18 000,00
HISTOIRES DE...	3 500,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	19 000,00
LA PETITE HOULOTTE	12 000,00
L'ATELIER	7 000,00
LE CHAT DU DESERT	3 000,00
MADE IN THEATRE	6 000,00
ME BACHELARD	3 000,00
MJC EAUX CLAIRES	2 500,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	5 900,00
MJC PREMOL	4 000,00
MUSIDAUPHINS	10 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES - CIE A. PLACER	20 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE DIT L ORCHES	3 000,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	4 400,00
REGIE TELEPHERIQUE BASTILLE (EPIC)	10 000,00
SASFE	10 000,00
TEMPS RELATIF - ENSEMBLE VOCAL	6 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	10 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	6 405,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	3 180,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	87 917,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	3 180,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	5 500,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	5 000,00
LA BIFURK	20 000,00
LA CORDEE	8 182,00
LE PLATEAU	8 200,00
MAISON DES HABITANTS	5 472,00
ME BACHELARD	8 540,00
ME CLOS D'OR	7 620,00
ME PREMOL	4 698,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	5 630,00
MJC ALLOBROGES	5 450,00
MJC ANATOLE FRANCE	6 220,00

MJC EAUX CLAIRES	5 924,00
MJC LUCIE AUBRAC	6 325,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	4 346,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	9 154,00
MJC PARMENTIER	3 640,00
MJC PREMOL	1 944,00
MPT SAINT LAURENT	7 020,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	4 867,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	320,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	3 150,00
GRENOBLE ROLLER	960,00
GUC JCD (JUDO CLUB DAUPHINE)	6 000,00
GUC TENNIS	4 400,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	800,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS	3 200,00
UNION SPORTIVE GRENOBLE VILLENEUVE	1 500,00
GUC ATHLETISME	3 500,00

COMMISSION Solidarité

AEEMDH - Ass Enseign des Enfants Malades Domicile et Hôpital	1 200,00
AGARO - GRENOBLOISE D'AIDE A LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE	2 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	8 500,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE (ASSOC.)	1 500,00
FEMMES SDF	1 500,00
FRANCAISE DES OPERES DU COEUR & MALADES CARDIAQUES ISERE	800,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	300,00
ODPS - OFFICE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DU SIDA	2 300,00
SOURDS DE GRENOBLE 38	1 200,00
VALENTIN HAUY ASS	1 100,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	10 500,00
ACA/ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE DE L'ISERE	500,00
ADATE - ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	1 000,00
AGORA PEUPLE ET CULTURE	1 000,00
AMAQ TRES CLOITRES/MOSAIQUE DES ACTEURS DU QUARTIER	1 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	1 500,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 800,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	550,00
CINE-VILLENEUVE	2 000,00
CITE EN FORM'	1 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	830,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	300,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	1 500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	5 000,00
CONTACT GRENOBLE	695,00
JEUNES ET NATURE ASS	1 000,00
LA BIFURK	3 000,00
LA MARMITE	2 000,00
LE PLATEAU	4 750,00
MAISON DES JEUX ASS	4 000,00
ME PREMOL	565,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	650,00

MJC EAUX CLAIRES	780,00
MJC LUCIE AUBRAC	2 700,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 300,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I...)	35 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	7 000,00
PERES DE TEISSEIRE ASS.	211,53
RETRAITE(E)S MAROCAINS DE FRANCE, MEMOIRE ET SOLIDARITE/ARMF	1 000,00
SOLEXINE ASS	900,00
SOS RACISME GRENOBLE	1 000,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	1 000,00
UNION DE QUARTIER SAINT LAURENT RIVE DROITE	1 000,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	2 700,00
UNION DES PECHEURS ISERE	1 300,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES/AIV	10 000,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	24 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 185,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 000,00
LA CORDEE	1 100,00
LE PLATEAU	13 500,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	3 000,00
RELAIS OZANAM	1 200,00
ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	350,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	900,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	47 000,00
CLARG - COMITE DE LIAISON DES ASS DE RETRAITES GRENOBLOIS	3 400,00
CLUB DE L'AMITIE DE L'AIGLE	400,00
CLUB SAINT BRUNO 3EME AGE	400,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	32 000,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	3 000,00
ECOUTE PARTAGE PERSONNES AGEES ISOLEES	400,00
FAMILLES RESIDENTS MAISON RETRAITE HOTEL DIEU BAJATIERE	400,00
LA MARELLE	14 000,00
LA PASSERELLE	10 500,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
PHARES - READAPTATION PSYCHOLOGIQUE DES P. A. HOSPITALISEES	800,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	25 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	400,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	2 500,00
ALERTE	1 000,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	2 000,00
APHID-ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	800,00
BEST INPG : BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY INPG	700,00
CHOEURS DES UNIVERSITES DE GRENOBLE	500,00
FLORALIS-UJF FILIALE	2 000,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	1 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	1 000,00
GROS/GROUPE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION SPORTIVE	1 800,00
LA METAMORPHOSE	1 500,00
L'OREILLE EN FETE - Musee en musique	2 000,00
RAID INP GRENOBLE	800,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	4 000,00

UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	5 000,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	5 700,00
ADAMS - ASS. DAUPHINOISE ACTION MULTI SERVICES	10 000,00
ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	5 600,00
ASSOC. FRANCAISE DES LYCEES D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	4 000,00
AVF GRENOBLE - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES GRENOBLE	1 300,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	6 000,00
FACE GRENOBLE - FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION	34 500,00
GROUPEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION DE L'ISERE	15 000,00
LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME	1 525,00
MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE	3 000,00
MARIANNE (LES ATELIERS MARIANNE)	8 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	340 000,00
PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE-ISERE ASS	625 000,00
PIN DE VIE - LA TRAVERSIERE	6 000,00
QUAL'ID - QUALITE INSERTION DEVELOPPEMENT	3 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	42 000,00
RESEAU CURIE (COOP. SERVICES UNIV. RELAT. INDUSTRI. & ECON.)	10 000,00
SOLEXINE ASS	8 000,00
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS - UFC QUE CHOISIR GRENOBLE	1 525,00
UNION REGIONALE INGENIEURS/SCIENTIFIQUES DAUPHINE-SAVOIE	1 600,00
FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	17 000,00
TOTAL ARTICLE	2 030 060,53

Article :6745 (chapitre 67)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu

APHA'ZIC GRENOBLE (2AG)	1 820,15
DYNAMUSIC	1 426,60
MUS'ACT	117,30
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	1 058,90
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	1 062,28
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	577,38
THAI BOXING CLUB DE GRENOBLE	438,00

COMMISSION Solidarité

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2 618,45
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	617,10
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	230,86

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	333,70
IUFM - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	31,87

TOTAL ARTICLE 10 332,59

TOTAL BUDGET 2 040 393,12

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 15 décembre 2008 - BP 2008

Il a été affecté une subvention de
à l'association MAISON DES HABITANTS

450,00 €

Il convient de la désaffecter car elle a été annulée.

Conclusions adoptées

ADOPTÉE

Affichée le

- 4 MAI 2010

Pour extrait conforme
Pour le Maire,

l' Adjoint délégué,
J. SAFAR



Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- FLORALIS - UJF FILIALE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE-ISERE ASS :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- RESEAU CURIE (COOP. SERVICES UNIV. RELAT. INDUSTRI. & ECON.) :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :

M. BRON, Mme PLET, Mme TAVEL, Mme VINCENT, Mme CRIFO, M. DERBAL, M. LAERON, Mme BARACETTI, M. BACHIR-CHERIF, Mme CADOUX, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme JOSSERAND, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, M. PILAUD, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. DJELLAL, Mme FIORASO, M. de LONGEVIALLE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme EL HADDAD, Mme PERRIER, Mme BOILEAU, Mme HANFF, M. VOIR, M. MOTTE, Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, M. GEMMANI, M. SIEBERT.

DELIBERATION N° 42 - (E 024) - FINANCES - Budget annexe Parkings en régie - Subvention par le Budget annexe Stationnement -

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement du budget annexe Stationnement vers le budget annexe Parkings en régie pour l'exercice 2009 d'un montant de 973 779 € et pour l'exercice 2010 d'un montant de 914 093 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9
Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " +
5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (E 026) - FINANCES - Admission en non valeur de produits irrécouvrables des années antérieures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 259 967,52 euros.
- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 44 - (E 020) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Prestations faites par la Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie (DSIT). Année 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS, ci-joint ;
- d'autoriser le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 45 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 09A556 - 09A557 - 10A011 - 10A013 - 10A015 - 10A016 - 10A018 - 10A019 - 10A020 - 10A022 - 10A023 - 10A025 - 10A027.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise de dette.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à Madame PHION d'un montant de 2 163,47 euros.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 47 - (E 010) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Journée d'étude de l'AFEI (Association des Femmes Elues de l'Isère) sur le thème : La démocratie participative et développement durable

- le 4 mars 2010 à Grenoble - MME PERRIER

Journée d'étude du réseau de mutualisation des savoirs concernant les politiques pour les 16-25 ans des quartiers populaires

- le 16 mars 2010 à Paris - M. MOTTE

Rencontre avec Célia Bourgeois, Skieuse de fond membre du Team Grenoble, après sa participation aux Jeux Olympiques de Vancouver

- le 23 mars 2010 à Autrans - MME DRULHON

Conseil d'Administration du groupement Régional de Santé publique

- le 25 mars 2010 à Lyon - M. VOIR

Groupe de travail SFE (Société Française de l'Evaluation), évaluation participative

- le 30 mars 2010 à Paris - MME BLANC TAILLEUR

Audition au Réseau Français Ville Santé par la Direction Générale de la Santé sur le plan National Santé Environnementale II

Réunion RFVS/Société Française Santé publique

Colloque RFVS "Villes, santé, mobilité

- les 30 et 31 mars 2010 à Paris - M. VOIR

Préparation de l'Assemblée Générale des Villes Educatrices

- le 31 mars 2010 à Lyon - M. BRON

Réunion avec M. A. LOMBARD, Directeur de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes) sur les liens entre l'Opéra de Lyon et la Ville de Grenoble

- le 1er avril 2010 à Lyon - MME BARACETTI

Cérémonie de remise des trophées du 1er Prix Energies Citoyennes Cofely/Le Figaro

- le 7 avril 2010 à Paris - M. SAFAR

Rencontre avec M. Georges KEPENEKIAN, Adjoint à la Culture de la Ville de Lyon

- le 13 avril 2010 à Lyon - MME BARACETTI

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales

- le 14 avril 2010 à Paris - M. DJELLAL

Commission "Europe et Services Publics Locaux" de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

- le 15 avril 2010 à Bruxelles - M. BETTO

Colloque de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes)

- le 15 avril 2010 à Paris - MME SIMIAND

Mission de préfiguration à Oujda pour un projet de coopération Grenoble-Oujda

- du 17 au 22 avril 2010 à Oujda (Maroc) - M. DETROYAT

**7ème rencontre des villes amies des enfants. Thème : "Droits des enfants, un pari à tenir"
- le 3 mai 2010 à Paris - MME DESLATTES**

**Assemblée générale 2010 de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport
- du 27 au 30 mai 2010 à Biarritz - MME DRULHON**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Etablissements d'Enseignements Supérieurs.

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ, Mme FIORASO, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. SAFAR, oralement. Celui-ci est adopté.
Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

*** UNIVERSITE DE GRENOBLE - Pôle de recherche et d'enseignement supérieur**

- de désigner Madame Hélène VINCENT en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble à la commission de la vie étudiante du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de l'Université de Grenoble.

- de désigner Madame FIORASO en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au Conseil d'Administration du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de l'Université de Grenoble.

*** UNIVERSITE STENDHAL**

- de désigner Monsieur Bernard BETTO en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'orientation stratégique de l'Université Stendhal.

Délibération : Adoptée

Vote par alinéa :

Premier alinéa :

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

Deuxième alinéa :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

Troisième alinéa :

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 49 - (G.001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20

ANNEXE(S)

AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble - Mise en place du Club des mécènes. Convention entre les mécènes et la Ville de Grenoble .

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

Créé il y a 2 siècles, le musée de Grenoble est considéré comme l'un des plus prestigieux en France et en Europe, en raison de ses riches collections d'art ancien, moderne et contemporain. La programmation de nombreuses expositions temporaires contribue à sa notoriété et sont autant d'événements d'importance ouverts à un large public, notamment de jeunes.

Ses fonds se sont progressivement et continuellement enrichis grâce à l'effet conjugué d'une attention constante des autorités locales, mais aussi avec l'appui de nombreux et généreux donateurs.

C'est dans ce contexte et afin de susciter de nouvelles formes de soutien de partenaires privés, qu'il est envisagé de mettre en œuvre un "Club des mécènes du musée de Grenoble". Celui-ci accompagnera le rayonnement de cette institution culturelle de renom et apportera son soutien à sa politique d'acquisition et de valorisation du patrimoine.

Il regroupera notamment des entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale et culturelle par un engagement sur la durée.

Quatre catégories de partenaires sont à distinguer en fonction de leur niveau de contribution :

- membre « associé », dont la cotisation se situe entre 10 000 et 20 000 € ;
- membre « partenaire », dont la cotisation se situe entre 20 000 et 50 000 € ;
- membre « fondateur », dont la cotisation se situe entre 50 000 et 100 000 € ;
- membre « grand mécène », dont la cotisation est supérieure ou égale à 100 000 €.

La mise en œuvre de ces sommes sera régie dans le cadre des dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Par ailleurs, en vertu de l'article 17 de la loi de finances pour l'année 2000, le musée de Grenoble offrira aux entreprises la possibilité d'associer leur nom, en dehors de toutes prestations publicitaires, aux opérations de mécénat réalisées et de disposer de contreparties en fonction du montant de l'apport financier consenti. Ces contreparties concernent principalement : une visibilité sur la communication du musée, un accès privilégié, la mise à disposition d'espaces.

Pour mettre en œuvre ce dispositif et constituer le "Club des mécènes du musée de Grenoble", une convention sera établie entre la Ville de Grenoble et chacun des partenaires, en fonction de son apport.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 13 avril 2010
- Ressources du 14 avril 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place d'un dispositif de soutien au musée de Grenoble sous la forme d'un "Club des mécènes" ,
- d'approuver les catégories qualifiant chacune des contributions et la qualité des membres qui les constituent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI



Affichée le : 04 MAI 2010

Liste des avenants financiers aux conventions financières ou pluriannuelles Exercice 2010

Secteur	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la 1 ^{ère} convention	Montant de la subvention 2009	Montant de la subvention 2010
THEATRE	ESPACE 600	Aide à la résidence de la compagnie théâtre de Nuit	CONVENTION FINANCIERE CM DU 25/01/2010	7 500 €	7 500 €
PPAA	Centre Audiovisuel de Grenoble	"Le journal tout en image" Outil d'expression des habitants	CONVENTION FINANCIERE CM DU 22/02/2010	3 000 €	3 000 €
PPAA	Centre Social CHORRIER BERRIAT	Ateliers inter-âges dans le cadre de l'exposition "Musée hors les murs"	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 14/12/09	1 700 €	1 700 €
PPAA	Maison de l'Enfance BACHELARD	Ateliers petite enfance "Les phosphorescentes"	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 23/11/09	3 000 €	3 000 €
PPAA	MJC EAUX CLAIRES	Artistes en herbe	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 14/12/09	2 500 €	2 500 €
PPAA	MJC MUTUALITE	Séjour cinéma et théâtre et accompagnement musiques actuelles pour les 12/18 ans	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 14/12/09	1 900 € 4 000 €	1 900 € 4 000 €
PPAA	MJC PREMOL	"Crise et laboratoire culturel" rapprochement des publics	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 14/12/09	4 000 €	4 000 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL -
EXERCICE 2010 :**

Nom Association	Objet	SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTION ¹	SUBVENTIONS LIEES A L'ACTIVITE solde 2009	SUBVENTIONS SUR PROJETS	TOTAL
22					
SECTEUR 1					
CSC CHORIER BERRIAT	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			1 500 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			1 680 €	
	Soit un total de :				3 180 €
MJC PARMENTIER	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			500 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP scientifique 2010			600 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			700 €	
	OPERATION VVV- Action février			750 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		1 090 €		
	Soit un total de :				3 640 €
SECTEUR 2					
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			550 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			400 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			1 300 €	
	OPERATION VVV- Action février			930 €	
	Soit un total de :				3 180 €
MJC ALLOBROGES	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			2 000 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		50 €		
	OPERATION VVV- Action février			3 400 €	
	Soit un total de :				5 450 €
MJC MUTUALITE	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			1 300 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			600 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			550 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		204 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- pratiques musicales			6 500 €	
	Soit un total de :				9 154 €
MPT SAINT LAURENT	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			800 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			1 700 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			2 900 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP scientifique 2010			700 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		920 €		
	Soit un total de :				7 020 €
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			1 500 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			2 000 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif- Noël solde 2009		280 €		
	OPERATION VVV- Action février			2 420 €	
	Soit un total de :				8 200 €
ME BACHELARD	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			2 500 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			2 800 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			1 000 €	
	OPERATION VVV- Action février			2 240 €	
	Soit un total de :				8 540 €
MJC ANATOLE France	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			1 500 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			1 800 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			1 120 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP scientifique 2010			500 €	
	OPERATION VVV- Action février			1 300 €	
	Soit un total de :				6 220 €
MJC EAUX CLAIRES	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			2 500 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			1 250 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			2 000 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif- Noël solde 2009		174 €		
	Soit un total de :				6 924 €
SECTEUR 4					
AUESC BAJAHERE	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			945 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010			700 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			4 000 €	
	OPERATION VVV- Action février			760 €	
	Soit un total de :				6 405 €
ME CLOS D'OR	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			900 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			6 220 €	
	OPERATION VVV- Action février			500 €	
	Soit un total de :				7 620 €
MJC Lucie AUBRAC	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010			1 500 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010			1 500 €	
	OPERATION VVV- Action février			3 325 €	
	Soit un total de :				6 325 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL -
EXERCICE 2010**

Nom Association	Objet	SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTION*	SUBVENTIONS LIEES A L'ACTIVITE solde 2009	SUBVENTIONS SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 5					
ME TESSIERE	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010		1 560 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010		1 820 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010		2 150 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		100 €		
	Soit un total de :				5 630 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010		2 500 €		
	GRATUITES- cours de France karaté nambudo		293,38 €		
	GRATUITES- prêt de matériel manifestation culturelle		284,00 €		
	OPERATION VVV- Action février		1 000 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		846,00 €		
	Soit un total de :				4 923,38 €
SECTEUR 6					
MAISON des HABITANTS	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010		1 172 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010		4 300 €		
	Soit un total de :				5 472 €
ME PREMOL	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 2010		2 500 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010		2 200 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		198 €		
	Soit un total de :				4 898 €
MJC PREMOL	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		144 €		
	OPERATION VVV- Action février			1 800 €	
	Soit un total de :				1 944 €
LA CORDEF	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 2010		1 800 €		
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 2010		4 600 €		
	OPERATION VVV- Action février			1 260 €	
	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- A3 quantitatif-Toussaint Noël solde 2009		522 €		
	Soit un total de :				8 182 €
INITIATIVE JEUNESSE					
ADJ/Ass. Départem. D'Information & d'Initiative Jeunesse	GRATUITES- Forum Jobs d'été 2010			1 062,28 €	
	INITIATIVE JEUNESSE- projets- forum jobs d'été			10 000 €	
	Soit un total de :				11 062,28 €
LA BIFURK	INITIATIVE JEUNESSE- FONCTIONNEMENT- subvention annuelle- 1er vers	20 000 €			
	Soit un total de :				20 000 €
AUTRES ASSOCIATIONS					
CENTRE DE LOISIRS DE GRENOBLE- ACL	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- Subvention annuelle- solde 1er vers 2010	87 917 €			
	Soit un total de :				87 917 €
TOTAL		107 917,00 €	4 528,00 €	118 441,66 €	230 886,66 €

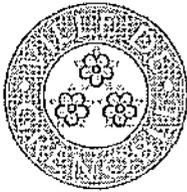
AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2010
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
GUC - JCD	16-févr.-2009 délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement Rappel subvention déjà votée : 50 000 €	6 000 €
Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	17-févr.-2009 délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	Activités saison 2009-2010 - fonctionnement Rappel subvention déjà votée : 94 000 € (3 150 € fonctionnement - 90 850 € utilisation de la glace Pôle Sud)	3 150 €

PROJET

PREFECTURE DE L'ISERE
28 AVR. 2010
SERVICE DU GOUVERNEUR

CM du 26 avril 2010 – Délibération N° 29 - A011
Annexe I



CONVENTION FINANCIÈRE

Entre

La ville de Grenoble, représentée par son maire Michel DESTOT, dûment habilitée à cet effet par la délibération n° - A011 du conseil municipal en date du 26 avril 2010 ;

Ci-après désigné la ville de Grenoble ;

Et

La société ICADE domiciliée 47 avenue Alsace Lorraine, à Grenoble, représentée par son directeur, Monsieur.....

En 2002, la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) Grenoble Habitat, mandataire de la Ville de Grenoble, a confié à la société ENBATRA la construction d'un parc de stationnement, sous l'immeuble Saint Charles, rue Irvoy.

Des difficultés sont apparues en cours de travaux. Elles ont été réglées par protocole transactionnel approuvé par la délibération n° 59-E013 du 23 février 2009. Sur cette base, la ville de Grenoble a versé 100 000 € T.T.C. à la société ENBATRA, soit la moitié de la somme versée par les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre s'engageant globalement à lui verser 400 000 € T.T.C.

À la suite de cet accord, la société ICADE, mandataire de la maîtrise d'ouvrage a proposé de participer au financement du protocole susmentionné.

Ceci étant rappelé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET

La société ICADE verse à la ville de Grenoble la somme de 15 000,00 € T.T.C. comme participation au protocole transactionnel mentionné dans le préambule.

ARTICLE 2 : MODALITÉ D'EXÉCUTION

La présente convention entre en vigueur à sa signature. Le versement aura lieu à ce moment là.

ARTICLE 3: LITIGES

Tout litige afférent au présent protocole relève de la compétence du tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Grenoble, le

Pour la ville de Grenoble

Michel DESTOT

Maire

Fait à Grenoble, le

Pour la société ICADE

Monsieur

Directeur

PROJET

LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
28 AVR. 2010
SERVICE DU COURRIER

— n°32 —
Annexe à la délibération n° D014

**Cancéropôle Clara
Projet Nanobiop**

Avenant n°1 à la convention d'application entre le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et Floralis relative au projet Nanobiop

Vu Le Traité instituant la Communauté européenne et notamment ses articles 87 et 88

Vu Le règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999 portant modalités d'application de l'article 88 du traité CE

Vu Le règlement (CE) n°364/2004 du 25 février 2004 relatif à l'application des articles 92 et 93 du traité CE

Vu La communication 96/C45/06 de la Commission relative à l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche et au développement

Vu Le régime d'aide notifié n° N 446/2003 sur les aides directes des collectivités territoriales en faveur des projets de recherche et développement, adopté par la Commission Européenne le 22 mars 2004

Vu Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1511-1 à L1511-5

Vu la convention-cadre signée entre les partenaires financiers du Cancéropôle Clara et la Fondation Bullukian

Vu les décisions du Département de l'Isère en date des 27 février 2009 et 16 avril 2010, de Grenoble Alpes Métropole en date des 6 mars 2009 et XXX et de la Ville de Grenoble en date des 23 mars 2009 et 26 avril 2010 portant sur le soutien au projet Nanobiop dans le cadre de l'appel à projets Preuve du Concept 2008,

**OBJET DE L'AVENANT :
PROLONGATION DE LA DUREE DU PROJET
MODIFICATION DES MODALITES DE REPARTITION FINANCIERE**

Le projet Nanobiop a été retenu au titre de l'appel à projets Preuve de Concept 2008 du CLARA et a obtenu une validation des partenaires financiers isérois début 2009.

Le calendrier initialement prévu n'ayant pu être respecté, Floralis demande aujourd'hui une prolongation d'un an de la durée du projet et une plus grande souplesse quant aux modifications à intervenir dans la répartition des dépenses. En effet, celles-ci ayant été programmées deux ans auparavant ont évolué, nécessitant par conséquent un réajustement.

Les paragraphes suivants annulent et remplacent les articles 2 et 8 de la convention d'application signée en mai 2009.

ARTICLE 2 : Délai de réalisation du projet

La durée de réalisation du projet est de 30 mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Sauf dispositions contraires, la convention est close de plein droit 2 ans après la date de fin du projet prévue dans la convention.

ARTICLE 8 : Modifications à intervenir

Le Titulaire doit notifier par écrit au Département de l'Isère, à Grenoble Alpes Métropole et à la Ville de Grenoble, au moins un mois précédant leur prise d'effet, les modifications n'altérant pas l'objet, les délais et la correcte exécution de la présente convention, mais :

- affectant le déroulement du projet tel que décrit dans l'annexe technique et financière,
- ou entraînant des changements dans la répartition par grandes catégories de dépenses du coût global du projet.

Pour autant qu'elles ne dénaturent pas le projet, ces modifications sont admises de plein droit à condition que leur incidence reste inférieure à 10% du budget total prévu initialement pour chaque équipe.

Selon le type de modification, elle ne sera éventuellement avaisée que par la conclusion d'un avenant à la présente convention ou d'un avis favorable du comité de pilotage.

Fait à Grenoble, le

en 4 exemplaires,

André VALLINI
Président du Conseil général de l'Isère
Député de l'Isère

Marc BAIETTO
Président de Grenoble Alpes Métropole

Michel DESTOT
Maire de Grenoble
Député de l'Isère

Eric Larrey
Directeur de FLORALIS

Annexe à la délibération n° 49 - G001

Rendus-Comptes
Conseil municipal du 26/04/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE, ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS						
	Fournitures	SAMLLOC 38340 VOREPPE	Location et installation de bâtiments modulaires dans le cadre de la foire des Rameaux 2010 Lot 1 : location et installation de 3 structures modulaires à usage de bureaux.	Marché à prix global et forfaitaire	3 530,00 € HT	11/03/2010
10F008	Fournitures	ALS GROUPE WC LOC 38800 PONT DE CLAIX	Location et installation de bâtiments modulaires dans le cadre de la foire des Rameaux 2010 Lot 2 : location et installation de structures modulaires à usage de sanitaires	Marché à prix global et forfaitaire	4 910,00 € HT	11/03/2010
10A054	Travaux	SPIE BATIGNOLLES PETAVIT 38400 SAINT MARTIN D'HERÈS	Travaux de pose d'un collecteur d'eaux usées en fonte secteur Bastille	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	23 319,67 € HT	16/03/2010
10T109	Travaux	MONSIEUR JULLIEN 38640 CLAIX	Marché complémentaire pour la réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand Buisson	Marché à prix global et forfaitaire	9 153,84 € HT	16/03/2010
09T554	Travaux	ENTREPRISE GLENAT 38160 SAINT-ROMANS	Marché complémentaire au n° 09A232 Travaux de mise en sécurité et de réhabilitation des fortifications de la Bastille programme 2009, 2010, 2011	Marché à prix global et forfaitaire	28 435,10 € HT	10/03/2010
10S028	Services	CLAUDINE COLIN COMMUNICATION 75004 PARIS	Mission de relations avec la presse	Marché à prix global et forfaitaire	28 740 € HT par an	10/02/2010
10A035	Services	ANDRÉ CHENUÉ SA 93210 LA PLAINE SAINT DENIS	Transports des oeuvres de l'exposition Gaston Chaissac	Marché à prix global et forfaitaire	6 195,25 € HT	10/02/2010
10S029	Services	CROWN FINES ARTS 94240 L'HAY LES ROSES	Transports des oeuvres de l'exposition Lire l'impressionnisme	Marché à prix global et forfaitaire	43 627,20 € HT	10/02/2010
10S002	Services	MERENCHOLE SARL 38034 GRENOBLE CEDEX 2	Maintenances des matériels de cuisine	Marché à prix global et forfaitaire	11 892 € HT	23/02/2010

Rendus-Comptes
Conseil municipal du 26/04/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
09A432	Services	H.T.P CENTRE-EST SARL 69120 VAULX EN VELIN	Enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage, nettoyage des panneaux d'affichage libre	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	estimé à 99 423, 96 € HT	12/03/2010
09S538	Services	ATDG 38000 GRENOBLE	Prestations de déménagements de matériels et de mobiliers de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	44 000 € HT	17/03/2010
09S383	Services	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE MONSIEUR NICOLAS FAVRE 38028 GRENOBLE CEDEX 1	Classes de nature au Sappey	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Minimum 15 000 € HT Maximum 30 000 € HT	16/03/2010
09P610	Prestations intellectuelles	EXPERTISE GALTIER 69132 ÉCULLY CEDEX	Inventaire et état des lieux des équipements des parkings en ouvrage de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 70 000 € HT	02/03/2010
09P564	Prestations intellectuelles	QUALICONSULT 38113 VEUREY VOROIZE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France (Est)	Marché à prix global et forfaitaire	5 092, 50 € HT	24/02/2010
09P565	Prestations intellectuelles	CDSA 38240 MEYLAN	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France (Est)	Marché à prix global et forfaitaire	3 450 € HT	24/02/2010

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

10-1089	Arrêté (25/03/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion des personnes occupant irrégulièrement le bien situé 3, rue Emile Zola.	
10-1154	Arrêté (16/03/2010)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime, le 5/03/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. Genon Catalot, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention (21/12/2009)	Association Grenoble Solidarité 1 rue Hauquelin 38 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur le lot n°16 d'une surface d'environ 228 m ² au rez-de-chaussée du centre CEMOI 12, rue Ampère. Durée : du 21/12/2009 au 4/01/2010.	Indemnité d'occupation forfaitaire : 300 € HT
	Convention d'occupation précaire et provisoire (05/03/2010)	Association Grenoble Solidarité 1 rue Hauquelin 38 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à titre précaire et provisoire, le lot n°16 d'une surface d'environ 228 m ² au rez-de-chaussée du centre CEMOI 12, rue Ampère. Durée : du 1/02/2010 jusqu'à la livraison du local à usage de stockage de 98 m ² au sous sol du bâtiment qui doit lui être donné à bail.	Indemnité d'occupation forfaitaire mensuelle : 600 € HT
	Avenant n°1 au bail dérogatoire du 24/02/2009 (10/03/2010)	SARL ASCENSO 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	Le bail dérogatoire du 24/02/2009 est résilié avec effet au 31/03/2010.	

	Bail dérogatoire (23/03/2010)	M. GORINE 202 rue George Maeder 38170 Seyssinet Pariset Et M. CHANAS 24 rue George Maeder 38170 Seyssinet Pariset	La Ville loue aux preneurs un local d'une surface de 14,90 m ² au sein de la Pépinière LE POLYNOME 25 avenue de Constantine. Durée : du 1/04/2010 au 28/02/2012.	Redevance mensuelle : 126 € HT et hors charges la 1 ^{ère} année 141,75 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année
	Bail dérogatoire (29/03/2010)	Melle LELIEVRE 7 rue Béranger 38450 Le Gua Et Melle LETIZIA 13 avenue Paul Vaillant Couturier 38130 Echirolles	La Ville loue aux preneuses un local d'une surface de 28 m ² au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : du 1/04/2010 au 28/02/2012.	Redevance mensuelle : 218,67 € HT et hors charges la 1 ^{ère} année 246 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année
IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :				
10-1010	Arrêté (06/04/2010)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'une maison sise 61 rue des Alliés.	Prix : 205 000 €